

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/50/CRP.1  
17 septembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS  
SEULEMENT

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquantième session  
Genève, 6-17 octobre 2002

## **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ**

Note du secrétariat de la CNUCED

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi par le secrétariat de la CNUCED en application de la décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive. Dans cette décision, le Conseil a prié le secrétariat de le tenir régulièrement informé des progrès de la mise au point et de l'exécution des activités effectuées au titre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce, programme adopté en octobre 1997 lors de la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés.

2. Le secrétariat avait soumis un précédent rapport au Conseil à sa quarante-neuvième session (7-18 octobre 2002); le présent rapport indique les éléments nouveaux survenus depuis lors dans la mise en œuvre du Cadre intégré.

### **A. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre intégré**

3. Le Cadre intégré remanié s'étend actuellement à 14 pays. Des études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont été réalisées au Cambodge, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, en Mauritanie, au Népal, au Sénégal et au Yémen; le Cambodge, le Lesotho, Madagascar, la Mauritanie, le Népal, le Sénégal et le Yémen ont accueilli des ateliers de validation de ces études. En outre, des réunions sur la mise en œuvre se sont tenues avec des donateurs au Cambodge, en Mauritanie et au Sénégal. L'exécution d'activités de suivi des tables rondes organisées sous l'ancienne formule du Cadre intégré se poursuit dans cinq pays: Bangladesh, Gambie, Haïti, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

4. Des études diagnostiques sont en cours au Burundi, à Djibouti, en Éthiopie, en Guinée et au Mali. Les activités relevant du Cadre intégré sont temporairement suspendues en Érythrée, depuis novembre 2002, à la suite d'un accord conclu entre le Groupe de travail du Cadre intégré et le Gouvernement.

5. L'extension du Cadre intégré à d'autres pays dépendra de l'évaluation de ce programme.

*a) Suivi dans les pays du programme pilote du Cadre intégré*

6. La principale préoccupation pendant cette phase du Cadre intégré a été d'assurer, dans les pays concernés, le suivi des plans d'action découlant des études diagnostiques par la réalisation de projets nationaux concrets. À l'initiative des donateurs, une solution provisoire a été trouvée, consistant à utiliser les ressources du deuxième compte du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré.

7. Le suivi et la mise en œuvre devraient maintenant s'intensifier, puisque les PMA qui en sont au stade de l'exécution des plans d'action en matière d'assistance technique répertoriés dans leur matrice profitent de ce mécanisme de financement relais. L'une des questions examinées dans l'évaluation en cours du Cadre intégré est celle d'un financement stable et prévisible du suivi des recommandations formulées dans les études diagnostiques.

*b) Renforcement de la capacité d'appropriation du Cadre intégré par les pays*

8. Pour que les pays puissent maîtriser le déroulement du processus et se sentir pleinement responsables du Cadre intégré, contribuant ainsi à son succès, il a été jugé nécessaire d'apporter une aide aux PMA demandeurs en leur proposant des activités préparatoires à l'étude diagnostique.

9. À la demande du Groupe de travail du Cadre intégré, la CNUCED a rédigé un document, intitulé «Implementation of Pre-Diagnostic Trade Integration Study (DTIS) Activities», qui propose des activités préparatoires aux études diagnostiques afin de renforcer la capacité des pays ayant demandé à participer au Cadre intégré d'en maîtriser le processus. Le Groupe de travail l'a approuvé à sa trente-cinquième réunion et a prié la CNUCED de rédiger une proposition de projet chiffrée à partir de ce document et des suggestions faites à la réunion. Cette proposition de projet, finalisée et approuvée par le Groupe de travail, doit maintenant faire l'objet d'un accord sur les modalités d'exécution.

10. Des activités exécutées au titre du projet sur le renforcement de la mise en œuvre du Cadre intégré par les PMA qui y participent déjà viendront compléter les activités préparatoires aux études diagnostiques.

c) *Évaluation du Cadre intégré*

11. La deuxième évaluation du Cadre intégré est en cours. L'objectif qui lui a été assigné figure au paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha et insiste sur l'évaluation de l'efficacité du Cadre intégré en tant que mécanisme destiné, avant tout, à permettre l'intégration du commerce dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, puis à fournir une assistance technique liée au commerce<sup>1</sup>. Le résultat de cette évaluation aidera à déterminer l'orientation future du Cadre intégré, notamment son éventuelle extension à d'autres PMA.

**B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du programme de travail approuvé à Doha concernant le Cadre intégré**

12. Le paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha<sup>2</sup> «invit[ait] instamment les organisations participantes à étudier, en coordination avec les partenaires de développement, la possibilité d'améliorer le Cadre intégré en vue de traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre et d'étendre le modèle à tous les PMA après réexamen du Cadre intégré et évaluation du Programme pilote en cours dans certains PMA». En application de ce mandat, les chefs de secrétariat des six organisations participantes ont tenu leur troisième réunion à Washington, D.C. le 10 juillet 2003. À leur première réunion, le 6 juillet 2000, ils avaient recommandé de nouvelles modalités permettant au Cadre intégré de mieux s'harmoniser avec les stratégies nationales de développement, complétées par la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'intégration du commerce. À leur deuxième réunion, le 26 février 2002, ils ont souligné: a) l'importance vitale d'un suivi effectif des études diagnostiques sur l'intégration du commerce pour garantir le caractère durable du Cadre intégré, les résultats de ces études devant déboucher sur des activités opérationnelles visant à remédier au manque de compétitivité des PMA; et b) l'importance d'une plus grande participation des donateurs bilatéraux à la mise en œuvre du Cadre intégré, ces donateurs devant être encouragés à jouer un rôle de chef de file pour l'exécution du Cadre intégré dans les pays où ils sont très présents sur le terrain et souhaitent particulièrement soutenir les efforts d'intégration des pouvoirs publics.

---

<sup>1</sup> L'objectif assigné à cette évaluation figure dans le document WT/IFSC/3/Rev.1.

<sup>2</sup> WT/MIN(01)/DEC/1.

13. À leur troisième réunion, les institutions participantes se sont déclarées disposées à intensifier leur assistance concernant les infrastructures pour le commerce, le développement du secteur privé et le renforcement des institutions en vue d'aider les pays à élargir leur base d'exportation. Elles ont adopté un communiqué conjoint<sup>3</sup> dans lequel elles:

- S'engageaient à intégrer davantage dans leurs travaux les activités exécutées au titre du Cadre intégré;
- Insistaient sur l'importance fondamentale d'une forte appropriation du programme par les pays et de la volonté d'intégrer le commerce dans des plans nationaux de développement tels que les stratégies de réduction de la pauvreté pour renforcer le rôle du commerce dans le développement et obtenir un accroissement de l'aide au développement en faveur du commerce;
- S'engageaient à redoubler d'efforts pour aider les pays à intégrer leurs études diagnostiques dans leurs plans de développement, dont les stratégies de réduction de la pauvreté; à poursuivre l'intégration dans leurs travaux respectifs des activités relevant du Cadre intégré; à améliorer celui-ci et à en assouplir la phase diagnostique, et à accélérer l'exécution des plans d'action découlant des études diagnostiques;
- Se déclaraient favorables à l'extension du Cadre intégré à un plus grand nombre de PMA et s'engageaient à poursuivre leurs efforts pour augmenter les synergies et les complémentarités entre le Cadre intégré, le Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de l'Afrique (JITAP) et d'autres programmes d'assistance technique liée au commerce, tant au niveau national qu'au niveau interinstitutionnel.

### **C. Participation de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré**

14. Dans la mesure où ses moyens limités le lui permettent, la CNUCED continue de jouer un rôle aussi actif que possible, avec les autres institutions participantes, dans les activités du Cadre intégré. Outre sa contribution aux études diagnostiques, qui s'inspirent de ses travaux sur les droits de propriété intellectuelle, notamment dans le cas du Lesotho, elle collabore à l'analyse

---

<sup>3</sup> WT/FS/5, 15 juillet 2003.

des aspects relatifs à la politique commerciale, à la facilitation du commerce et à l'investissement de l'étude diagnostique pour Djibouti.

15. La CNUCED réalise également des projets en Haïti, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie dans le cadre de l'assistance apportée aux cinq pays de l'«ancien» Cadre intégré, en utilisant une partie des 300 000 dollars affectés à chacun d'eux. Pour répondre aux besoins identifiés dans les matrices du Cambodge et de la Mauritanie, elle a aussi présenté des propositions de projet tant dans le domaine de la formation (TrainForTrade) que dans celui du renforcement des institutions (SYDONIA). En Mauritanie, le projet de migration vers le programme SYDONIA est en cours de réalisation, tandis que d'autres propositions sont dans l'attente d'un financement.

16. L'accès des pays du programme pilote du Cadre intégré aux ressources du deuxième compte du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré permet à la CNUCED de participer à la réalisation de petits projets prioritaires immédiatement rentables définis dans les matrices des pays.

17. Comme indiqué plus haut, la CNUCED a pris l'initiative, entérinée par le Groupe de travail et le Comité directeur du Cadre intégré, d'établir un descriptif de projet sur des activités préparatoires aux études diagnostiques, qui a été approuvé, mais qui reste à mettre en œuvre.

18. La CNUCED s'efforcera également de contribuer au renforcement de la capacité des pays d'intégrer le commerce dans leur stratégie globale de développement, ce qui, pour de nombreux PMA, est un nouveau défi. Le Rapport 2004 sur les pays les moins avancés sera consacré à la pauvreté et au commerce et ses conclusions et recommandations devraient notablement contribuer aux efforts faits par les PMA pour intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement.

#### **D. Financement de la participation de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré**

19. Les institutions doivent financer leur participation aux activités de base du Cadre intégré sur leurs ressources ordinaires et extrabudgétaires. À la CNUCED, les activités concernant le Cadre intégré dépendent du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Sur ses ressources

limitées, déjà sollicitées au maximum, ce programme a constitué une équipe restreinte chargée des activités relatives au Cadre intégré, y compris la coordination avec d'autres institutions participantes; à cela s'ajoute l'affectation spécifique de quelques fonds extrabudgétaires de la part du Gouvernement finlandais. Toutefois, le nombre croissant de pays qui nécessitent un suivi, que leur étude diagnostique soit terminée, en cours ou prévue, pose problème. La poursuite de la participation active de la CNUCED dépendra très largement des ressources extrabudgétaires disponibles et d'une éventuelle augmentation des crédits alloués au titre du budget ordinaire.

-----